

**20DIS11**

RESSOURCES HUMAINES

LES CONGES PAYES

Contexte

Envisager sous l'angle juridique en tant qu'élément de la gestion du personnel, la gestion des congés payés est également pour les ESSMS un outil organisationnel impactant fortement les relations et l'ambiance de travail.

Objectifs / Compétences visées

- Acquérir les connaissances nécessaires à la gestion des congés payés
- Savoir expliquer les règles relatives aux congés payés aux salariés

Contenu

- **Connaitre les règles d'acquisition des congés payés et les évènements ayant une incidence sur les congés payés**
 - Définir la période d'acquisition des congés payés
 - Identifier les règles d'acquisition des congés payés
 - Maîtriser l'unité d'acquisition et de décompte des congés payés
- **Savoir organiser les congés payés**
 - Définir l'ordre des départs en congés,
 - Organiser les consultations obligatoires,
 - Décompter les congés payés,
 - Maîtriser les règles de fractionnement des congés payés
- **Gérer les évènements survenant pendant les congés payés**
 - La suspension du contrat de travail (maladie)
 - Les autres catégories d'absence
 - L'impact du préavis
- **Savoir indemniser les congés payés**
 - La règle du 10ème ou le maintien du salaire

Date - Lieu

10 novembre 2020 - 14h00 - 17h00
Classe virtuelle

Durée

3h00

Tarif

140 € - Adhérent
175 € - Non-adhérent

Public

Equipe de direction, responsables et gestionnaires RH, personnel administratif
Groupe minimum de 4 personnes et maximum de 15 personnes

Pré-requis

Aucun pré-requis

Méthodes et modalités pédagogiques

Alternance de présentation et d'échanges collectifs
Support transmis aux participants
Animation en visio-conférence via l'outil Teams
Disposer d'un ordinateur avec connexion internet et son. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont
Assistance technique et pédagogique

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.
En cours puis en fin de session, des temps de questions/réponses permettront de préciser à nouveau ces attentes et à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.
Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.
Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.
Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Intervenante

Catherine AUDIAS, consultante, formatrice en management des associations de l'action sociale, experte en droit et ressources humaines

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable